

À l'attention du Conseiller fédéral Johannes N. Schneider-Ammann Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche

gaetan.lagger@sbfi.admin.ch

Berne, le 5 juin 2015

Audition sur la révision totale de l'ordonnance relative à la coopération internationale en matière d'éducation, de formation professionnelle, de jeunesse et de mobilité (RS 414.513)

Monsieur le Conseiller fédéral,

L'Union syndicale suisse (USS) vous remercie de l'avoir invitée à s'exprimer sur le projet de révision totale de l'ordonnance relative à la coopération internationale en matière d'éducation, de formation professionnelle, de jeunesse et de mobilité. Elle vous transmet par la présente sa position.

L'USS salue la proposition de révision. Celle-ci permet la mise en œuvre des mesures de transition décidées par le Conseil fédéral en 2014 visant à garantir le financement de la participation de la Suisse, en tant que pays tiers, aux programmes européens d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse (p. ex. Erasmus+).

L'USS rappelle cependant que la pleine association de la Suisse aux programmes de coopération européens doit rester l'objectif prioritaire du Conseil fédéral. La reprise des négociations avec la Commission européenne dépendra des décisions de la Suisse en matière d'immigration, à savoir les modalités de mise en œuvre de l'initiative « contre l'immigration de masse ». Une mise en œuvre irrespectueuse du principe de libre-circulation conduira à cimenter la situation actuelle dans le domaine de l'éducation et de la recherche, à savoir une situation où la Suisse, en tant que pays tiers, est reléguée en « ligue B ».

En vous remerciant de bien vouloir prendre note de nos remarques, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

**UNION SYNDICALE SUISSE** 

Paul Rechsteiner

Président

Véronique Polito Secrétaire centrale